

Bamako, le 9 Avril 2011

*Le Point Focal Opérationnel du
Fonds pour l'Environnement Mondial*

A

Madame Monique Barbut,
Présidente/Directrice du Fonds pour l'Environnement
Mondial 1818 H Street, NW,
MSN G 6-602 Washington, DC 20433 USA

N° /AEDD/PFO

Objet : Liste de projets prioritaires du Mali à soumettre au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM5)

Madame la Présidente/Directrice

Dans le cadre de l'exercice d'identification de son portefeuille de projets à soumettre au FEM5 (NPFE), le Mali a organisé une série de concertations, dont un atelier national tenu les 4 et 5 Avril 2011. Ledit atelier a regroupé plus de 60 participants représentant l'ensemble des acteurs nationaux impliqués dans la gestion de l'environnement au Mali.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous envoyer le rapport de l'exercice d'identification du portefeuille de projets.

Pour votre information, les idées de projets prioritaires retenues, à l'issue des travaux, se présentent comme suit :

Biodiversité

1. Projet "Promotion de l'écotourisme dans le Gourma, le Delta intérieur du Niger, le Plateau Dogon et l'Aklé-Azouad " (1,56 million \$US avec la Banque mondiale) ;
2. Projet "Régional de renforcement des capacités et de mise en œuvre dans les pays et sous région de l'UEMOA des cadres nationaux et sous régional d'Accès et de Partage des Avantages issus de l'exploitation des Ressources Génétiques -APA-UEMO" (0,40 million \$US avec le PNUE).

Changements climatiques

1. Promouvoir la production locale des énergies renouvelables dans la Grande Muraille verte (2 millions \$US avec la Banque mondiale)
2. Projet de "Promotion des énergies nouvelles et renouvelables dans les régions de Mopti et Tombouctou (2,14 million \$US avec le PNUD) ;
3. Projet régional "Stabilizing Greenhouse Gas Emissions from Road Transport Through Doubling of Global Vehicle Fuel Economy by 2050: the Global Fuel Efficiency Initiative - Phase II" (0, 400 million \$US avec le PNUE).

Gestion Durable des Terres

1. Projet "Promotion des bonnes pratiques de gestion durable des terres : restauration des terres dégradées, maintien de la fertilité des sols, gestion des feux de brousse" (2,04 millions \$US avec la Banque mondiale) ;
2. Projet régional "Intégration de la Gestion Durable des Terres dans les plans de développement des régions de Sikasso, Mopti et Tombouctou" (1,240 M \$US avec le PNUD) ;
3. "Actions communautaires de Gestion Durable des Terres" (0,8 million \$US avec le PNUD pour le compte du PMF/FEM)

Je vous informe également que le Mali marque un grand intérêt pour l'approche-programme. C'est à ce titre que des pourparlers ont été engagés avec la Banque mondiale et le PNUD pour l'intégration de certaines idées de projets dans deux programmes, à savoir :

1. Programme sur l'initiative de la Grande Muraille Verte (Banque mondiale) ; et
2. Programme Renforcement des capacités pour une gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement au Mali (PNUD).

Ceci nous permettra de bénéficier des bonus prévus à cet effet. Il a été demandé aux deux agences de produire les notes conceptuelles y afférentes qui vous seront transmises dans les meilleurs délais.

Notre pays prévoit, comme vous pouvez le constater, de contribuer à deux projets régionaux en collaboration avec le PNUD et souhaite qu'ils retiennent l'attention des autres pays concernés.

Enfin le Mali sollicite l'appui de la Banque mondiale, du PNUD et de la FAO pour l'aider à mobiliser les ressources financières dans le cadre des fonds d'adaptation (LDCF et SCCF) à travers respectivement les projets suivants :

1. Elaboration d'un paquet technologique de formation des populations aux pratiques simples d'adaptation aux changements climatiques (2 millions \$US avec la Banque mondiale)
2. « Renforcement de la capacité d'adaptation aux changements climatiques des couches les plus pauvres dans les collectivités des Régions de Mopti et Tombouctou » (1,5 million \$US avec le PNUD); et
3. « Renforcement de la résilience face au changement climatique par le biais de l'aménagement intégré de l'agriculture et de l'élevage dans le cadre de l'approche Gestion Durable des Terres » en zone sahélienne au Mali » (1,5 million \$US avec la FAO).

Tout en vous souhaitant bonne réception, je vous prie Madame la Présidente/Directrice, de bien vouloir agréer l'expression de ma très haute considération.



Le Point Focal Opérationnel

Dr Alamir Sinna TOURE

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'ASSAINISSEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

*Agence de l'Environnement et du
Développement Durable (AEDD)*



**RAPPORT SUR L'EXERCICE NATIONAL DE DEFINITION DU PORTEFEUILLE DE PROJETS
PRIORITAIRES A SOUMETTRE A LA PHASE 5 DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL**

Avril 2011

I DESCRIPTION DU PROCESSUS

Suite à la 5^{ème} reconstitution de la caisse du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Point Focal Opérationnel du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) du Mali a coordonné un exercice national de définition des priorités nationales pour l'utilisation des ressources du FEM5. L'exercice vise à doter le Mali d'un document cadre pouvant servir de base à la programmation des ressources du FEM5 à travers un processus de consultation entre les services techniques du gouvernement et les autres intervenants concernés par la gestion de l'environnement. Ledit exercice a impliqué l'ensemble des parties prenantes concernées par la protection de l'environnement, notamment les points focaux des conventions relatives à l'environnement, les représentants des ministères, les ONG, la société civile, le secteur privé et les Agences d'exécution du FEM.

Pour mener à bien l'exercice, le Mali a sollicité l'appui financier d'un montant de 30 000 \$US prévu par le FEM à cet effet. Le principe de l'appui étant acquis, à travers la signature d'un protocole d'accord, l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable a dû préfinancer certaines activités de concertation avant la mise à sa disposition dudit montant.

Le présent rapport fait la synthèse et rend compte des principaux résultats des activités menées.

II CONCERTATIONS

La démarche organisationnelle retenue est structurée en plusieurs étapes, axées sur un processus de concertations du département chargé de l'Environnement et des agences du FEM (Banque mondiale, PNUD et FAO) et sur l'organisation d'un atelier national de concertation pour consolider et hiérarchiser les idées en fonction des stratégies nationales. L'atelier a regroupé l'ensemble des acteurs nationaux représentés au sein du Conseil National de l'Environnement (CNE). Le conseil constitue l'espace de concertation qui fournit les orientations stratégiques et politiques en matière de protection de l'environnement. Il regroupe les ministères et institutions ainsi que les acteurs de la société civile et du secteur privé. Il est présidé par le Ministre de l'Environnement et de l'Assainissement et comprend 67 membres (cf. décret n°10-390/PM-RM du 26 Juillet 2010, portant création et modalités de fonctionnement du Conseil National de l'Environnement). La liste des participants aux différentes consultations est donnée en annexe 1. Pour une visibilité des activités du FEM au Mali, la presse (ORTM) a été invitée et elle a couvert l'atelier national.

2.1 Concertations préliminaires avec des structures focales et des Agences du FEM

Dans le cadre de la préparation de l'atelier national une série de séances de travail préliminaires se sont tenues avec les structures focales des conventions logées au département de l'environnement et avec les Agences d'exécution du FEM qui ont souhaité approfondir les échanges sur les premières idées enregistrées. Les différentes concertations se résument comme suit :

20 décembre 2010 : séance de travail avec les structures du département de l'environnement y compris les points focaux des domaines thématiques du FEM. La séance a permis de

recenser les premières idées de projets et de les prioriser. Une première liste de projets a pu être dressée. Elle a servi de base aux échanges lors de l'atelier national.

12 janvier 2011 : séance de travail avec la FAO. L'AEDD a eu une séance de travail avec Jean Marie Laurent de la FAO sur l'idée de projet portant sur le «renforcement des capacités de résilience face au changement climatique par le biais de l'aménagement intégré de l'agriculture et de l'élevage dans le cadre de l'approche gestion durable des terres en zone sahélienne».

2 mars 2011 : séance de travail avec la Banque mondiale. L'AEDD a eu à échanger avec Mme Paola Agostini (Coordinatrice de TerrAfrica and FEM Régional, AFTEN Banque mondiale, Washington) et Monsieur Taoufiq Bennouna (Bureau Banque mondiale, Bamako) sur la note conceptuelle d'un programme régional sur la Grande Muraille Verte. La séance de travail fait suite à la Consultation ministérielle sur le sujet, tenue le 19 Février à Bonn et aux échanges que la délégation malienne a eu avec des collègues de la Banque mondiale. Le programme offre un cadre souple qui permet de répondre aux priorités de chacun des pays concernés par la Grande Muraille Verte. Les échanges ont porté sur l'objectif du programme qui vise à promouvoir l'adoption de la gestion durable des terres et de l'eau pour améliorer les moyens de subsistance dépendant des ressources naturelles et de la fonction de l'écosystème et sur la contribution potentielle du Mali à l'initiative. Le Mali se propose de prélever une partie de ses allocations individuelles du STAR sur plus de deux domaines d'intervention différents afin de bénéficier de l'allocation supplémentaire sous la « fenêtre » gestion durable des forêts. Avec le Fonds PMA, cela conduit à une enveloppe total de 12 M \$ qui est conforme aux préférences stratégiques du FEM.

31 mars 2011 : séance de travail avec le PNUD sur l'intégration de deux idées projets dans un programme national de renforcement de capacités pour la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Un tel programme pourra bénéficier d'un cofinancement potentiel du système des nations évalué à 14 millions \$US.

2.2 Atelier National

L'atelier de concertation sur le portefeuille de projets prioritaires à soumettre au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) s'est tenu les 4 et 5 Avril 2011 au Mandé Hôtel à Bamako. Organisé par le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, à travers l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable, ledit atelier a regroupé plus de soixante (60) participants représentant les élus nationaux et locaux, les Services Techniques, la Société Civile et les Partenaires au Développement. L'atelier participe à l'exercice que le Mali a engagé pour l'identification du portefeuille de projets à soumettre au FEM5.

Globalement, il s'agit de doter le Mali d'un portefeuille de projets pour servir de base à la programmation des ressources du FEM5 à travers un processus de consultation entre les services techniques du gouvernement et les autres intervenants concernés par la gestion de l'environnement. De façon spécifique, il s'agit de :

- Informer les participants sur les opportunités du FEM et son dispositif le STAR;
- dresser une liste indicative de Projets qui pourraient être développés et à soumettre au FEM5 avec une estimation des coûts ;

- identifier des axes prioritaires de soumission de requête de financement au FEM pour la période 2010-2014 en donnant un aperçu de la façon dont la mise en œuvre de ces projets contribuera à la réalisation des obligations des Conventions (CDB, CLD, CCNUCC).

La cérémonie d'ouverture était présidée par le Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement Mr Abdoulaye BERTHE. Les travaux ont été conduits par Mr Souleymane Cissé (Conseiller Technique MEA) et Adidèye Maïga (Président de la Commission du Développement Rural de l'Assemblée Nationale).

Pour une mise à niveau des participants, l'atelier a enregistré les communications suivantes sur :

- le FEM et le portefeuille de projet du Mali.
- les orientations stratégiques dans les domaines de biodiversité, les Eaux internationales, les POPs, les changements climatiques et la dégradation des terres, à travers le Cadre Stratégique d'Investissement en matière de Gestion Durable des Terres ;
- l'initiative de la Grande Muraille Verte ;
- le programme de micro-financement.

Par la suite, trois (3) groupes de travail ont été constitués autour des domaines thématiques du FEM. Il s'agit de :

1. Biodiversité et Biosécurité ;
2. Changements climatiques et des Eaux Internationales ;
3. Dégradation des Terres et des POPs.

Chaque groupe a eu comme mandat de compléter la liste de projets initialement établie et de sélectionner les projets prioritaires dans les domaines thématiques du FEM pour la période 2010-2014.

III PRINCIPAUX DEFIS ENVIRONNEMENTAUX ET ORIENTATIONS POLITIQUES DANS LES DOMAINES THEMATIQUES DU FEM

L'essentiel des activités économiques du pays repose sur l'exploitation des ressources naturelles (sol, couvert végétal, eau, faune aquatique et terrestre). Leur sollicitation, déjà très élevée, devrait s'accroître en raison de la croissance démographique et des divers besoins en produits agricoles, d'élevage et forestiers. Cette tendance devrait se poursuivre et risque à son tour d'accélérer le processus de dégradation et de désertification.

La pluviométrie se manifeste par une faiblesse des précipitations par rapport à la normale 1961-1990. Le phénomène qui en résulte est la sécheresse dont les effets néfastes sont, entre autres, l'insuffisance des ressources en eau, la destruction des ressources forestières, l'assèchement précoces des mares et lacs, la diminution des ressources halieutiques, la dégradation des écosystèmes.

L'analyse de la problématique liée à la gestion de ces ressources naturelles montre la persistance des systèmes d'exploitation pour la plupart extensifs et inadaptés et des conditions climatiques défavorables, avec les périodes de sécheresses successives et la

diminution de la pluviométrie ; entraînant une forte dégradation des ressources naturelles et de l'environnement.

Cette situation a conduit en de nombreux endroits à une fragilisation des écosystèmes naturels et à une rupture de l'équilibre entre les utilisations pour la satisfaction des besoins des hommes et des animaux et la conservation des ressources naturelles.

Plus de 100 000 ha de forêts disparaissent chaque année suite aux défrichements de l'agriculture. Les prélèvements pour le bois de chauffe et charbon de bois sont estimés globalement à 5 millions de tonnes par an, ce qui correspond à l'exploitation de 400 000 ha et dépasserait les 7 millions de tonnes en l'an 2010, soit 560 000 ha.

Au Nord du pays, dans la zone sahélienne et sub-saharienne (sur plus de 2/3 du territoire), on observe une progression alarmante du processus de la désertification sur une vaste étendue peu peuplée, avec un risque majeur d'ensablement des infrastructures de communication et des établissements humains mais aussi du fleuve Niger, du système Delta composé de mares et de lacs. Au Sud et plus particulièrement autour des centres urbains, dans la zone de l'Office du Niger, dans le bassin cotonnier et minier, la pression sur les ressources encore disponibles s'accroît de manière inquiétante, alors que ce sont celles-ci qui permettent de satisfaire à l'heure actuelle les besoins alimentaires et énergétiques.

Face à cette dégradation, le Mali a élaboré des stratégies sectorielles couvrant les domaines thématiques du FEM. Elles sont résumées comme suit :

3.1 Orientations politiques dans le domaine de la Biodiversité/Biosécurité

La Stratégie Nationale et le Plan d'Action en matière de biodiversité élaborés en 2001 ainsi que les Assises Nationales de l'Environnement, tenues en 2009, ont donné les orientations politiques pour la conservation de la biodiversité au Mali :

Domaine de l'amélioration des connaissances :

- Disposer d'un capital national d'expertise (écologie générale, taxonomie, météorologie, génie génétique, etc.) et de recherche sur la diversité biologique ;
- Disposer d'un répertoire des zones présentant un intérêt pour la flore, la faune et les écosystèmes particuliers ;
- Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes et sur les espèces animales et végétales présentant un intérêt écologique ou économique ;
- Améliorer les connaissances sur le patrimoine génétique national des plantes cultivées, des espèces sauvages apparentées, des races d'animaux domestiques et des espèces sauvages ;
- Disposer d'un système national de suivi et de surveillance des ressources de la diversité biologique ;
- Disposer d'un répertoire des pratiques et connaissances traditionnelles en matière de diversité biologique.

Domaine de la conservation des ressources

- Promouvoir l'établissement et le maintien d'un réseau intégré et représentatif de zones protégées (parcs, réserves de faune, réserves de pêche, forêts classées, etc.) et atteignant 15% de la superficie totale du pays ;
- Promouvoir l'utilisation durable de la faune et de la flore ;
- Assurer la préservation, voire la restauration de manière localisée, de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction ;
- Assurer la conservation in situ des plantes locales cultivées et des races d'animaux menacées de disparition ;
- Promouvoir une conservation ex situ des espèces locales.

Domaine de la valorisation

- Promouvoir l'expérimentation et la mise en œuvre des modèles de développement durable intégrant la conservation de la diversité biologique ;
- Promouvoir le tourisme écologique des sites à potentiel élevé en ressources biologiques ;
- Garantir l'accès aux ressources génétiques et un partage équitable des bénéfices provenant de leur exploitation.

Domaine de la biotechnologie

- Promouvoir l'exploitation des biotechnologies dans la mise en valeur des ressources biologiques et la préservation des espèces menacées ;
- Assurer la sécurité biologique ;
- Prévenir et gérer les risques liés à la manipulation, au stockage et au transfert d'organismes vivants modifiés résultant de la biotechnologie.

3.2 Orientations politiques en matière de Gestion Durable des Terres

Les orientations pour la gestion durable des terres sont consignées dans le Cadre Stratégique d'Investissement en matière de gestion durable des terres (CSI-GDT). La vision du Mali par rapport à la Gestion Durable des Terres est suivante: « A l'horizon 2025, l'engagement politique fort du Mali a permis l'inversion des tendances à la dégradation continue des terres sur le territoire national, l'amélioration du cadre de vie des populations et la réduction de la pauvreté, faisant ainsi du Mali un pays de référence en matière de GDT». Le CSI-GDT vise globalement à « inverser durablement les tendances à la dégradation des terres avec l'implication de l'ensemble des acteurs». Plus spécifiquement, il s'agit de :

- ✓ amplifier les bonnes pratiques de GDT pour lutter contre la dégradation des terres, la perte de la biodiversité et s'adapter aux changements climatiques ;
- ✓ renforcer les capacités institutionnelles techniques et financières des acteurs concernés en vue de l'intégration de la GDT dans les politiques de développement du pays.

Les axes d'intervention retenus :

- ✓ Soutien aux activités de mise à l'échelle de la GDT sur le terrain

- Programme de régénération Naturelle Assistée (RNA)
- Programme pour la Défense et la Restauration des Sols (DRS) / Conservation des Eaux et des Sols (CES) associées au maintien de la fertilité des sols et accompagnant le développement de Système de Riziculture Intensive (SRI)
- Programme d'intensification du reboisement
- Programme d'aménagement et de valorisation des espaces pastoraux
- Programme de sécurisation du foncier rural
- Programme d'aménagement des forêts et des aires protégées
- Programme de lutte contre les feux de brousse
- Programme de lutte contre la pollution des eaux et du sol
- Programme de promotion de la pêche et de l'aquaculture
- ✓ Renforcement de l'environnement favorable pour la GDT
- Programme d'appui à l'amélioration de l'environnement institutionnel :
- ✓ Renforcement des services de conseils et des services commerciaux en soutien à la GDT
- Programme d'appui au développement d'une planification harmonisée des priorités commerciales nationales en soutien à la GDT
- Programme d'appui à la promotion des initiatives d'investissement et à la valorisation des produits issus des bonnes pratiques GDT
- ✓ Élaboration de systèmes efficaces d'acquisition et de gestion de la connaissance GDT, de Suivi et Evaluation et de dissémination de l'information
- Programme de gestion des connaissances sur la GDT
- Programme de Suivi évaluation de la mise en œuvre du CSI/GDT: Le dispositif d'évaluation
- ✓ Mise en œuvre d'une stratégie de communication pour soutenir l'appropriation de la GDT et l'adoption des bonnes pratiques
- Programme national d'information, d'éducation et de communication sur la GDT
- ✓ Renforcement des capacités de tous les acteurs de la GDT pour favoriser la mise en œuvre du CSI-GDT
- Programme de renforcement des capacités techniques des acteurs (société civile, secteur privé, collectivités territoriales, secteur public, organisation des producteurs...) intervenant dans la GDT

3.3 Changements climatiques

Le Mali est un pays très vulnérable aux CC. Les modèles de prévisions climatiques y prévoient une hausse significative des températures, une diminution de la pluviométrie et une intensification des phénomènes climatiques extrêmes (sécheresses, inondations) durant les décennies à venir.

Conscient de sa forte vulnérabilité aux CC, le Mali a dès 2007 élaboré un plan national d'adaptation aux CC. Le Mali s'évertue à prendre en compte les effets néfastes des CC dans la planification communale et les projets de développement à travers des actions d'adaptation.

En matière d'atténuation des émissions en GES, et malgré le faible niveau des émissions de ce pays, des efforts éparses ont été fournis depuis 2003 pour profiter au mieux du MDP et du marché du carbone et développer des projets propres et durables. Le projet PO MC MDP Mali est venu en 2010 donner plus de visibilité sur le potentiel carbone du Mali, les opportunités dans ce domaine et aussi d'organiser la gouvernance de cet aspect carbone.

Les priorités d'adaptation définies à travers l'exercice du PANA

1. Vulgarisation des variétés améliorées et adaptées aux conditions climatiques des principales cultures vivrières (mil, sorgho, maïs et riz)
2. Adoption des variétés culturales améliorées et adaptées aux conditions climatiques
3. Diversification des sources de revenu (activités génératrices de revenu : maraîchage, pisciculture, micro crédit)
4. Création de banques de céréales
5. Conseils agro-météorologique et pluies provoquées
6. Construction de micro-barrages hydrauliques et aménagement de plaines, bas-fonds, lacs et mares
7. Réalisation de forages équipés de pompe solaires ou à éolienne
8. Promotion du gaz butane et de combustibles de substitution au bois énergie
9. Captage des eaux de ruissellement et restauration des points d'eau (marigot, mares et lacs)
10. Information et sensibilisation des populations riveraines des cours d'eau contre la construction d'habitat et la pollution des eaux
11. Sensibilisation, réglementation et organisation des populations pour la préservation des ressources naturelles (élaboration de conventions locales de reboisement et agroforesterie)
12. Lutte contre les feux de brousse
13. Adoption des techniques culturales CES/DRS
14. Vulgarisation des techniques de compostage
15. Promotion et conduite de régénération des espèces fourragères
16. Elaboration d'un paquet technologique de formation des populations aux pratiques simples d'adaptation aux changements climatiques
17. Promotion de l'élevage intensif
18. Promotion de l'huile de pourghère

19. Observation sur les maladies climato-sensibles

3.4 Eaux internationales

Les cours d'eau et les aquifères du Mali sont dans leur quasi totalité des eaux internationales, qu'il s'agisse des eaux de surface ou des eaux souterraines. Face à cette réalité, le Mali s'est engagé à faire de la coopération intra bassin un cadre de développement.

Il s'agira d'améliorer la gestion des eaux internationales du Mali et surtout de faire en sorte que le Mali tire le plus grand bénéfice du caractère international de ses cours d'eau et systèmes d'aquifères.

Le Mali apportera un soutien plus accru pour que les organismes de bassins mettent en œuvre les cadres de référence pour leur développement durable (Plan d'Action, Programmes d'investissement et Charte de l'Eau). Il conviendra de développer la coopération autour des systèmes des aquifères identifiés (Oullimenden, Taoudenni, Delta Intérieur, Gondo afin d'optimiser, dans le futur, l'usage des ressources en eau souterraine. Le Mali coopérera plus étroitement avec les organisations régionales et internationales dans le domaine de l'eau pour améliorer la coopération dans le sens d'une gestion durable des eaux partagées.

Coopération sur les eaux internationales selon le Document de Politique Nationale de l'Eau :

- La gestion concertée des eaux internationales sera privilégiée et dans cette perspective les actions suivantes sont à mettre en œuvre :
- Préciser les objectifs, l'organisation et les modalités de fonctionnement des instances de concertation entre les pays pour les questions liées à la gestion des eaux internationales
- Négocier des accords internationaux pour la mise en place de commissions de gestion et de protection des eaux internationales
- Favoriser les échanges d'expériences et d'information sur l'eau, l'harmonisation des méthodes de mesures, les rencontres entre spécialistes
- Identifier les thèmes prioritaires de concertation pour les travaux de coopération
- Favoriser l'harmonisation des méthodes de mesures, des dispositifs de surveillance et de traitement de l'information sur l'eau pour faciliter les échanges de données et la planification en commun
- Mener une réflexion commune sur les mécanismes pour prévenir, arbitrer les conflits et pour prévenir les dommages liés aux crues ou aux pollutions

Engagements du Mali dans la gestion des eaux internationales

Au plan régional :

- A cet effet, le Mali est membre de tous les Organismes de bassins transfrontaliers le concernant: Autorité du Bassin du Niger (ABN), Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), Autorité du Bassin de la Volta (ABV).
- Les actions des organismes de bassins doivent permettre de répondre aux enjeux et défis des domaines prioritaires communs de développement à savoir la préservation des écosystèmes ; le développement des infrastructures socio-économiques ;
- le renforcement des capacités et la participation des acteurs

Au plan régional :

- Les actions des organismes de bassins doivent permettre de répondre aux enjeux et défis des domaines prioritaires communs de développement à savoir :

- la préservation des écosystèmes ;
- le développement des infrastructures socio-économiques ;
- le renforcement des capacités et la participation des acteurs ;
- Participer aux activités du Centre de Coordination des Ressources en eau de la C.E.D.E.A.O. ayant pour mission la mise en œuvre effective de la GIRE en Afrique de l'Ouest ;
- Participer au processus en cours pour la mise en place d'institution de gestion de système d'aquifères transfrontaliers ;
- Participer aux activités de l'UA/ NEPAD, de l'AMCOW (Conseil des Ministres Africains de l'Eau).

A l'échelle internationale : ratifier et mettre en œuvre :

- les conventions internationales touchant des domaines fortement liés à l'eau (La convention des Nations Unies sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, Conventions sur la biodiversité et les changements climatiques, Ramsar, Désertification) ;
- les déclarations et engagements pris lors des grandes Conférences des Nations Unies dédiées à l'eau, à l'environnement et au développement durable.

3.5 Polluants Organiques Persistants (POPs)

La Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs) à été ratifiée par le Mali, le 20 mai 2003. Pour protéger et utiliser durablement l'environnement et particulièrement la santé des êtres vivants, le Gouvernement du Mali, par un large processus participatif a élaboré le présent Plan National de Mise en œuvre (PNM) qui intègre tous les aspects du concept de protection de l'environnement et de la santé contre les Polluants Organiques Persistants. La préparation de ce Plan National de mise en œuvre a fourni l'opportunité de faire l'état des lieux en matière de ressources naturelles, d'écosystèmes et de politiques appliquées dans ces domaines. Ce plan intègre les orientations suivantes en matière de gestion des POPs :

Elimination des pesticides POPs

Le Mali n'est pas un pays producteur, ni importateur de pesticides, cependant il existe de stocks importants de pesticides POPs dans les différents magasins. Tous les pesticides utilisés sur le territoire national sont importés et proviennent de l'extérieur dans les pays voisins. La production et/ou la formulation des pesticides au Mali est réglementée par plusieurs ministères. L'élimination de ces POPs doit se faire à travers un plan d'action consigné dans le PNM.

Réduction des dioxines et des furannes

Les dioxines et furannes sont produits involontairement par des sources chaudes. Les cultures sur brûlis, les feux de brousse et la mauvaise gestion des déchets municipaux et biomédicaux sont les principales sources d'émission de dioxines et furannes au Mali. La plupart des meilleures techniques disponibles et des meilleures pratiques environnementales ne sont pas appliquées à cause de leur coût élevé. Le PNM qui est un document d'orientation, inscrit comme priorité, la réduction des rejets de ces substances.

La gestion écologiquement rationnelle des PCB

Les PolyChloroBiphényles (PCB) sont des produits chimiques fabriqués par substitution d'un à dix atomes de chlore sur la structure aromatique du biphényle et sont représentés par un ensemble de deux cent neuf (209) composés différents susceptibles d'exister et de

formule générale $C_{12}H_xCl_y$ où $x = 0 - 9$ et $y = (10-x)$. Au Mali, les PCB sont régis par les textes suivants :

- La loi 01-020 du 31 Mai 2001 relative aux pollutions et aux nuisances ;
- l'arrêté N° 2699 / MICT du 06 Octobre 2001.

Le financement des coûts de destruction des PCB est un débat qui met en cause la responsabilité de plusieurs acteurs, y compris celle des détenteurs et des fabricants de PCBs. Ces produits sont hautement dangereux, c'est pourquoi ils doivent être gérés de manière écologiquement rationnelle.

IV PROJETS PRIORITAIRES A SOUMETTRE AU STAR

Les projets prioritaires que le Mali soumettra se présentent comme suit :

Domaine thématique	Idée de projet	Montant STAR	Agence d'exécution ciblée	Observations
Biodiversité	Promotion de l'écotourisme dans le Gourma, le Delta intérieur du Niger, le Plateau Dogon et de l'Aklé-Azouad	1,56	BM	Le projet constitue le volet biodiversité de la contribution du Mali au programme sur l'IGMV
	Projet Régional de renforcement des capacités et de mise en œuvre dans les pays et sous région de l'UEMOA des cadres nationaux et sous régional d'Accès et de Partage des Avantages issus de l'exploitation des Ressources Génétiques -APA-UEMO	0,40	PNUE	Contribution au projet régional
Changements Climatiques	Promouvoir la production locale des énergies renouvelables dans la Grande Muraille verte ;	1,0	BM	Contribution du Mali au programme sur l'IGMV
	Promotion des énergies nouvelles et renouvelables dans les régions de Mopti et Tombouctou	2,14	PNUD	Volet changement climatique du programme de renforcement des capacités de gestion des ressources naturelles
	Stabilizing Greenhouse Gas Emissions from Road Transport Through Doubling of Global Vehicle Fuel Economy by 2050: the Global Fuel Efficiency Initiative - Phase II	0,40	PNUE	Contribution à un projet régional
Gestion Durable des Terres	Promotion des bonnes pratiques de gestion durable des terres (restauration des terres dégradées, maintien de la fertilité des sols, gestion des feux de brousse...)	2,04	BM	Contribution du Mali au programme sur l'IGMV
	Intégration de la gestion durable des terres dans les plans de développement des régions de Sikasso, Mopti et Tombouctou (14 M \$US PNUD) (1,240 M \$US)	1,20	PNUD	Volet « gestion durable des terres » du programme de renforcement des capacités de gestion des ressources naturelles et de

				l'environnement
	Actions communautaires de Gestion Durable des Terres (PMF/FEM)	0,80	PNUD	Contribution au Programme de Micro-Financement
Total STAR		9,54		

V PROJETS PRIORITAIRES EN DEHORS DU STAR

5.1 Eaux internationales

1. Projet « Inverser les tendances à la dégradation des ressources en eau dans le bassin du Niger au Mali » (767 Millions FCFA)
2. *Projet d'aménagement des berges du fleuve Niger à Tamani et Ségou (800 000 000 CFA). L'étude est déjà faite. Les DAO sont prêts et un cofinancement est possible. L'étude prévoit un aménagement mécanique et biologique*
3. Projet de protection des eaux internationales de la Falémé contre les effets néfastes de l'orpillage traditionnel (Pollution et obstruction du lit du fleuve) Coût: 450 000 000 CFA

5.2 Polluants organiques persistants

1. Programme National d'élimination du POPs (3 millions \$US avec une contribution attendue du budget national). Le programme portera sur :
 - Le renforcement des capacités en collecte et élimination des POPs pesticides 3 millions FEM
 - la réduction des rejets de dioxines et des furannes
 - l'actualisation du Plan national de mise en œuvre de la convention de Stockholm
 - les Actions communautaires des ONGs/ OCB (PMF/FEM) ;
2. Projet régional de renforcement de capacités des Etats membres du Comité Inter- Etats de Lutte contre le Sécheresse au Sahel (CILSS) en gestion des pesticides ;
3. Projet « Renforcement des capacités pour le monitoring communautaire des impacts des POPs dans les zones cotonnières du Mali » (Au titre des activités habilitantes).

5.3 Fonds d'adaptations (LDCF et SCCF)

1. Elaboration d'un paquet technologique de formation des populations aux pratiques simples d'adaptation aux changements climatiques. Ce projet, pour un montant de **2 millions \$US**, sera développé avec l'appui de la Banque mondiale) ;
2. Renforcement de la résilience face au changement climatique par le biais de l'aménagement intégré de l'agriculture et de l'élevage dans le cadre de l'approche Gestion Durable des Terres » en zone sahélienne au Mali. Ce projet d'un montant de **1.5 million \$US** sera développé avec l'appui de la FAO ;
3. Renforcement de la capacité d'adaptation aux changements climatiques des couches les plus pauvres dans les collectivités des Régions de Mopti et Tombouctou. Ce projet, pour un montant de **1.5 million \$US**, sera développé avec l'appui du PNUD.

VI APPROCHE PROGRAMME

Le Mali marque un grand intérêt pour l'approche-programme. Aussi des pourparlers ont été engagés avec respectivement la Banque mondiale et le PNUD pour l'intégration de certaines de ces idées retenues dans deux programmes. Concernant la Banque mondiale, le programme porte sur la contribution du Mali à l'initiative de la Grande Muraille Verte. Pour ce qui est du PNUD, le programme porte sur le Renforcement des capacités pour la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement au Mali. Les deux agences ont été invitées à produire les notes conceptuelles afférentes. Elles vous seront transmises très prochainement.

VII PARTICIPATION AUX PROJETS REGIONAUX

Le Mali compte contribuer, dans le cadre de ses allocations individuelles à deux projets régionaux :

1. Projet Régional de renforcement des capacités et de mise en œuvre dans les pays et sous région de l'UEMOA des cadres nationaux et sous régional d'Accès et de Partage des Avantages issus de l'exploitation des Ressources Génétiques -APA-UEMO
2. Stabilizing Greenhouse Gas Emissions from Road Transport Through Doubling of Global Vehicle Fuel Economy by 2050: the Global Fuel Efficiency Initiative - Phase II

VIII ANNEXES

Autres idées de projet enregistrées dans le domaine de la gestion durable des terres

- Restauration des terres dégradées en zone sahélienne par le reboisement
- Lutte intégrée contre les plantes aquatiques nuisibles (salvinia, typha, et jacinthe d'eau) dans le bassin du fleuve et leur transformation en engrais vert pour la fertilisation des terres de culture
- Inversion de la tendance à la dégradation des terres et des eaux dans le bassin du Fleuve Bani
- Aménagement intégré des Bassins versants
- Gestion des écosystèmes transfrontaliers Mali – Burkina Faso et Côte d'Ivoire axée sur le suivi des feux de brousses et le contrôle des surfaces brûlées

Annexe :

Liste des participants à la réunion des cadres du Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement

N°	Prénoms et Noms	Structures	Adresses	
			Tél	Email
1.	Souleymane Cissé	CT/ MEA		souleymanecisse2002@yahoo.fr
2.	Alassane B. Maïga	DNEF		albonmaiga@yahoo.fr
3.	Mamadou Gakou	AEDD		mgkou@yahoo.fr
4.	Alfousséini Siméga	ABFN		alfousseiniseomega0@gmail.com
5.	Oumar Katilé	DAF		oumar_katile@yahoo.fr
6.	Aboubacrine Cissé	AEDD		cisséNo1@yahoo.fr
7.	Alamir Sinna Touré	PFO/FEM		astoure@hotmail.com
8.	Ousmane Sogoré	DNAPCPN		
9.	Mamdou Doumbia	ANGSEM		

Liste des participants à la séance de travail avec le PNUD

N°	Prénoms et Noms	Structures	Adresses	
			Tél	Email
1.	Mamadou Gakou	AEDD		mgkou@yahoo.fr
2.	Aida Nbo Keïta	PNUD		aida.mbo-keita@undp.org
3.	Abdoulaye Bayoko	PNUD		abdoulaye.bayoko@undp.org
4.	Alamir Sinna Touré	PFO/FEM		astoure@hotmail.com

Liste des participants à la séance de travail avec la FAO

N°	Prénoms et Noms	Structures	Adresses	
			Tél	Email
1.	Jean Marie Laurent	Consultant FAO		jmlaurent@eurohonduras.com
2.	Mamadou Gakou	AEDD		mgkou@yahoo.fr
3.	Mohamed Soumaré	Coordinateur Projet FAO		
4.	Alamir Sinna Touré	PFO/FEM		astoure@hotmail.com

Liste des participants à la séance de travail avec la Banque mondiale

N°	Prénoms et Noms	Structures	Adresses	
			Tél	Email
1.	Paola Agostini	BM Washington		Pagostini@worldbank.org
2.	Taoufiq Bennouna	Banque Mondiale Bamako		tbennouna@worldbank.org
3.	Mamadou Gakou	AEDD		mgkou@yahoo.fr
4.	Alamir Sinna Touré	PFO/FEM		astoure@hotmail.com

Liste de présence des participants à l'atelier de concertation sur le portefeuille de projets prioritaires à soumettre à la phase 5 du Fonds pour l'Environnement Mondial (04 au 05 avril 2011)

N°	Prénoms et Noms	Structures	Adresses	
			Téléphone (Fixe /Mobile)	Email
1.	Barou Mamadou Coulibaly	STOP-SAHEL	20 23 33 80	stopsahel@orangemali.net
2.	Abdourahamane Diop	NEF-MALI	21 20 45 24	adiop@neareast.org
3.	Ibrahima Diakité	AEDD	76 45 43 22	ibrahima_diakite@yahoo.fr
4.	Cdt Abdoulaye Tamboura	DREF Tombouctou	21 92 11 80	Tam_abdoulaye@yahoo.fr
5.	Mohamed AG HAMATY	PFN/CDB-DNEF	66 98 25 50	
6.	Balla Sissoko	DNACPN	20 29 24 10	balsissoko@yahoo.fr
7.	Sékou N'Faly SISSOKO	DN Météo	76 13 86 64	Sekou_bonfaly@yahoo.fr
8.	Ibrim I MAIGA	CT/CSLP	76 18 14 78	Ibrahim_issoufi@yahoo.fr
9.	Bassaro SILIMANA	UICN	77 35 12 03	Bassaro-silimana@iucn.org
10.	Moussa KONE	DRACPN Sikasso	66 85 28 18	dracpn/sik@yahoo.fr
11.	Mme Touré Hawa MINTA	AEDD	76 45 77 63	hawaminta@yahoo.fr
12.	Mme Touré Zahiatou MAIGA	ABFN	76 47 31 20	zalihatoumaiga@yahoo.fr
13.	Housseini AMADOU MAIGA	SFN/ABN/DNH	66 72 28 48	housseiniamaiga@yahoo.fr
14.	Ousmane S SAMASSEKOU	CCA-ONG	76 41 77 00	
15.	Boubakar TRAORE	AEDD	75 20 20 40	
16.	Dr Allassane BA	AEDD	66 73 73 64	padelia.mali@gmail.com
17.	Dr Mahamadou TRAORE	AEDD	76 45 08 93	Traoremouha2@yahoo.fr
18.	Mori M KONATE	SECO-ONG	76 41 43 56	secoong@orangemali.net
19.	Oucinatou KANTE	DNPIA	76 41 39 82	oucinatoukante@yahoo.fr
20.	Moriba NOMOKO	SEKO-GRAINE	76 41 93 40	
21.	Yaya S DJIRE	DNGM	76 04 10 70	jireymk@yahoo.fr
22.	Yacouba TRAORE	A M M (Sikasso)	66 98 6682	Yatraore63@yahoo.fr
23.	Alassane KANOUTE	PAPE	66 75 50 38	kanoutealassane@yahoo.fr
24.	Aida M'Bo KEITA	PNVD	20 70 00 13	aida.mbo-keita@undp.org
25.	Mamadou GAKOU	AEDD	20 23 58 67	mengkou@yahoo.fr
26.	Souleymane CISSE	CT/MEA	66 89 70 24	souleymanecisse2002@yahoo.fr
27.	Mohamed ABIDEYE	A.N	76 43 63 17	abideye@yahoo.fr
28.	Bourama NIAGATE	DIRECTION OPNBB	76 46 14 98	niagate@yahoo.fr
29.	Thierno Seydou DIARRA	HCC	76 33 54 15	tiernodiarr@yahoo.fr
30.	Melamie MECHEL	PACINDHA	64 57 26 32	melahie_mechel@yahoo.com
31.	Noël DIARRA	PACINDHA	66 53 55 31	nldiarr@yahoo.fr
32.	Toumani DIALLO	AGCC-Mali	76 12 30 57	diallotoumani@yahoo.fr
33.	Oumar DIALLO	DNACPN	76 18 35 61	Odiallo47@yahoo.fr
34.	Abdoulaye TRAORE	DNACPN	66 71 72 90	aotraore@yahoo.fr
35.	Mme Goundo SISSOKO	CAFFO	66 78 00 81	cafo@afribonemali.net
36.	Kouboutan COULIBALY	DNEF	66 98 09 60	kouboutan@yahoo.fr
37.	Dr Abdou Y. MAIGA	I E R	76 44 95 83	Maiga_abdou54@yahoo.fr
38.	Mama Aïssatou DIARRA	DMPD/MEF	66 72 72 55	aimeediarr@hotmail.com
39.	Idrissa Sidi MAIGA	DREF-GAO	76 10 77 82	drengao@yahoo.fr
40.	Hamadoun O. SIDIBE	DNEF	66 79 72 76	Sidibe2003@yahoo.fr
41.	Koita Aïssata MAIGA	PMF/FEM	66 96 96 85	aissata@orangemali.net
42.	Oumar S.M. KABA	PME/FEM	66 74 53 43	Oumar.kaba@orangemali.net
43.	Samba DIALLO	RECTORAT U.B	66 74 71 21	foulasamba@yahoo.fr
44.	Daouda DIALLO	AEDD	76 32 75 77	daoudial@gmail.com
45.	Idrissa MAIGA	AEDD-Adm Serv	66 93 18 18	idiviliki@hotmail.com

46.	Alamir Sinna TOURE	AEDD-PF-FEM	66836217	astoure@hotmail.com
47.	Assetou BAGAYOKO	AEDD	76 37 60 18	assetoubagayoko@yahoo.fr
48.	Alidji Hamadoun GUTTEYE	ADCOPS	66 71 17 47	adcop@yahoo.fr
49.	Ibrahim DEMBELE	DNEF/PAZU	66 05 07 56	Idem21@yahoo.fr
50.	Dosson TRAORE	DNA	76 05 06 22	traoredosson@yahoo.fr
51.	Amadou MAIGA	AMAVT	66 71 37 24	Arboncana2003@yahoo.fr
52.	Mohmed A. MAIGA	DREF/Kidal		drefkidal@yahoo.fr
53.	Moussa TRAORE	GRDR/Kayes	79 10 05 47	
54.	Kouneké DIARRA	DRACPN/Ségou		dracpnsegou@yahoo.fr
55.	Amadou DIAKITE	DRACPN/Koulikoro		
56.	Amadou DEMBELE	ONG- Mali FOLKECENTER	65 96 01 43	
57.	Zoumana DIARRA	ADCOPS	79 43 54 12	
58.	Mme Sidibé Hawa TRAORE	AAILD		hawatraos@yahoo.fr
59.	Gouro F DIARRA	Bassin du Sankarani		Diarra_gf@hotmail.com
60.	Mme Diawara Fanta DOUMBIA	OPNBB	77 12 32 53	
61.	Sékou OUOLOGUEM	DNPIA	63 12 89 41	
62.	Mme Fily TOURE	AGIR		filytoure@gmail.com
63.	Diawoye KONTE	DNH	78 21 43 54	Kontediaw@yahoo.fr
64.	Mousa KEITA	GMM-SA		Moussak_at@yahoo.fr
65.	Ibrahim MAIGA	AEDD	66 78 15 40	

Président



Souleymane Cissé
CT/MEA

Premier Rapporteur



Alamir Sinna Touré
Point Focal FEM

Deuxième Rapporteur



Mori Moussa Konaté
SECO-ONG